INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
Mode d'emploi (à lire obligatoirement pour éviter les erreurs)

Option de spécialité : concerne les élèves de S. **à ne pas confondre avec la spécialité.** Si vous n'êtes pas en Terminale SI, cochez SVT .

Spécialité : voir tableau ci-dessous.

Série	Option de spécialité	Spécialités possibles par séries
L	**XXX**	musique anglais espagnol
ES	**XXX**	maths sciences politiques économie approfondie
S	SVT ou SI	Math Physique SVT ISN
STI	**XXX**	EE ou SI

EURO : L'Allemand euro est considéré comme une épreuve facultative. **Choisir Allemand euro en option 1 ou 2.**

Inscription simplifiée : il s'agit d'un numéro commençant par 3537 pour les L, ES et S ou 4337 pour les STI (voir relevé de notes des Epreuves anticipées). **Ne pas inscrire le numéro de matricule** (qui commence par M) **!!!**

Inscription complète : renseigner tous les champs (obligatoire pour tous les élèves)

Notes aux épreuves anticipées : à renseigner obligatoirement

Pour les redoublants (épreuves anticipées):

- **si redoublement dans la même série : choix de conserver les notes ou de repasser les épreuves (**français écrit et oral sont indissociables, français et ens. sc. dissociables).
- les redoublants de S doivent repasser l'épreuve d'histoire en Terminale

Choix LV1 et LV2 : possibilité d'inversion ou de choisir d'autres langues que celles enseignées au lycée

Epreuve de spécialité musique (série L) : précisez votre instrument (un seul instrument); **ATTENTION, les élèves "spé musique" ne doivent pas oublier de s'inscrire AUSSI à l'épreuve facultative de musique (voir plus bas en gras)!!!!**

Choix à l'épreuve d'EPS : tous les candidats doivent être portés « aptes », même les dispensés. Les candidats handicapés passent une épreuve aménagée.

Epreuves facultatives :

- 1ère épreuve : latin, **musique**, espagnol LV3, Allemand euro SVT ou autres
- 2ème épreuve : idem ou autres

Dans les deux cas, possibilité de choisir une option non proposée par le lycée et préparée à titre individuel. **Le candidat ne peut choisir qu'une seule épreuve facultative artistique** (musique, danse, arts plastiques, cinéma, théâtre, histoire des arts). Pour certaines de ces épreuves artistiques un dossier spécifique devra être rempli.

Choix de l'instrument de musique : un seul instrument à renseigner obligatoirement (le chant est considéré comme un instrument). Choix de l'EPS en option : s'inscrire (natation, judo, tennis) et voir les professeurs.

Pour les langues : on ne peut pas choisir une langue présentée en épreuve obligatoire.

Les points supérieurs à 10 à la 1ère épreuve facultative choisie sont multipliés par 2, sauf pour les langues anciennes (latin/grec) où les points sont multipliés par 3. (X 1 pour la 2ème épreuve facultative).

Demandes d'aménagement/et ou de dispense d'épreuves en cas de handicap: se signaler auprès de l'infirmière dès que possible.

+ Attestation JAPD ou recensement à la mairie à remettre au Professeur principal (les élèves étrangers en sont dispensés!).